

Lettre de renonciation

AEC Techniques d'intervention en milieu carcéral (JCA.04)

Le ministère de la Sécurité publique et les Service correctionnels canadiens exigent des candidats et candidates souhaitant devenir agents des services correctionnels, un bon état de santé. Avant l'embauche par ces derniers, les candidats devront se soumettre à divers tests médicaux et devront divulguer, si existant, leurs antécédents médicaux conformément aux règlements en vigueur.

Si vous souffrez de maladies spécifiques ou d'incapacités permanentes ou temporaires susceptibles de nuire à l'accomplissement de vos fonctions d'agent des services correctionnels (ex : insuffisance auditive ou visuelle), nous vous recommandons fortement de passer, à vos frais, un examen médical pour remédier, si possible, au problème médical pouvant vous empêcher de poursuivre vos démarches d'embauche.

Le Cégep de Sept-Îles se dégage de toute responsabilité vis-à-vis un candidat qui suivrait sa formation au collège et qui, ensuite, échouerait le test médical d'embauche.

Le fait de suivre la formation en Techniques d'intervention en milieu carcéral n'est en aucun cas une promesse d'embauche de la part de tout organisme et ministère.

Je, _____, déclare avoir pris connaissance de la présente.

Signature de l'étudiant

Date

Veillez signer cette lettre, et la remettre à la Direction de la Formation continue.

Direction de la Formation continue et des services aux entreprises
Cégep de Sept-Îles